



DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE
Canton de SERRIS

COMMUNE
DE
COULOMMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai, le Conseil Municipal de la commune de COULOMMES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Françoise BERNARD, Maire

PRESENTS : Mme : BERNARD Françoise, Maire -
Mrs : DELINOTTE Jean-Marie 1^{er} Adjoint - DIONET Patrick, 2^{ème} Adjoint - PIOT Bernard, 3^{ème} Adjoint - DELAGARDE Laurent - GIBERT Pascal - MARTINS Didier - ROSSIGNOL Roger, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : Messieurs MAHIOT Loïc - THYOUS Laurent

ABSENT NON EXCUSE : Monsieur GABOYARD Daniel

POUVOIRS : Monsieur Loïc MAHIOT à Monsieur ROSSIGNOL

A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ROSSIGNOL Roger

La séance est ouverte à 20h35.

Le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2017, est adopté à l'unanimité des membres présents.

ASSAINISSEMENT CONVENTION VEOLIA - Délibération N° 27-2017

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal

- que le contrat de délégation au service d'assainissement public signé avec la Société Française de Distribution d'Eau arrive à terme le 30 juin 2017.
- qu'une nouvelle station d'épuration va être construite
- qu'il est donc judicieux d'attendre pour mettre en place le marché qui permettra de choisir le nouveau fermier
- qu'en attendant il est nécessaire de conserver la Société VEOLIA, qui actuellement assure l'exploitation de notre service public d'assainissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte la convention provisoire jointe et autorise Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

CONTRAT RURAL : EXTENSION ET MISE AUX NORMES PMR DE LA MAIRIE

MISSION DE COORDINATIONS SPS- Délibération N° 28-2017

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner un coordinateur SPS et donne lecture du rapport d'examen des devis reçus suite à la consultation lancée.

Au vu de ce rapport la société CS BTP est la mieux disante pour 1549.10 Euros Hors Taxes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'offre de CS BTP sise 9 Rue des Censes 51110 WARMERIVILLE.

MISSION CONTROLE TECHNIQUE- Délibération N° 29-2017

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner un contrôleur technique et donne lecture du rapport d'examen des devis reçus suite à la consultation lancée.

Au vu de ce rapport la société BTP CONSULTANTS est la mieux disante pour 5340.00 Euros Hors Taxes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'offre de BTP CONSULTANTS sise Immeuble Central Gare 1 Place Charles De Gaulle 78067 SAINT QUENTIN EN YVELINES Cédex.

DIAGNOSTICS - Délibération N°30-2017

Madame le Maire explique que des analyses et études de sol sont nécessaires avant les travaux d'extension et de mise aux normes de la mairie

- **DEVIS DIAGNOSTIC RECHERCHE AMIANTE ET HAP AVANT TRAVAUX SUR REVETEMENT BITUMINEUX DE LA COUR DE L'ECOLE**
- **DEVIS DIAGNOSTIC AMIANTE AVANCE TRAVAUX**
- **DEVIS DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les devis joints.

MISSION ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE TERRES ET TOITS

CONVENTION D'HONORAIRE 01 - Délibération N°31-2017

Madame le maire donne lecture de la convention d'honoraire de l'Architecte conseil TERRES ET TOITS, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Convention n°01-2017 Montant 9792.00 Euros TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte cette convention d'honoraires et autorise Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

VOIRIE ENTRETIEN - Délibération N° 32-2017

Madame le Maire donne la parole à Monsieur PIOT concernant ce dossier.

Monsieur PIOT 3^{ème} Adjoint expose au Conseil Municipal que les chaussées sont en très mauvais état (Nids de poule, Faïençage et affaissement) et qu'il est nécessaire de procéder à des remises en état.

Des travaux sont à réaliser notamment Rue des Marronniers, Rue de Fontenelle et Place de l'Eglise.

L'Entreprise WIAME VRD propose l'intervention d'un enrobeur projeteur pour une journée pour un montant total de 3990.00 Euros HT soit 4788.00 Euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte l'intervention de la société VIAME VRD et autorise Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

SDESM

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ENEDIS – Délibération N°33 - 2017

Le Conseil Municipal

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour l'occupation du domaine public communal due par ENEDIS

Considérant le nombre d'habitants

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du Code Général de Collectivités Territoriales.

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT FARGEAU PONTIERRY – Délibération

N°34 - 2017

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2017-27 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à 8 voix pour et 1 abstention :

. **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry au SDESM

QUESTIONS DIVERSES

HORLOGE DE L'EGLISE

Ayant constaté un dysfonctionnement du tintement des cloches de l'Eglise, la mairie a demandé un devis pour réparation, lequel devis s'élève à 1474.80 Euros TTC.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de reporter à plus tard la signature de ce devis.

TERZEO

Madame le Maire rappelle qu'une zone de traitement de 200 000 Tonnes/an de déchets dangereux provenant de chantiers liés notamment au Grand Paris, est envisagée sur l'ancienne usine sucrière de VILLENROY.

- Considérant qu'il s'agit de déchets dangereux notamment par infiltration dans les nappes phréatiques
- Considérant que la durée d'exploitation est prévue pour 30 Ans

- Considérant que le transport des 200 000 Tonnes/an de déchets s'effectuera par la route ce qui augmentera considérablement le passage des poids lourds sur nos routes.

Plusieurs communes environnantes dont nous sommes, ont décidé de s'opposer à ce projet.

Dans cette démarche d'opposition, il est envisagé d'apposer sur nos façades de mairie une banderole « NON A TERZEO »

Pour connaître les détails de ce projet : chauconin-neufmontiers.fr/projet-terzeo

LECTURE DU REGISTRE PUBLIC

Madame CARTIER, dans un courrier du 6 Mai 2017, nous demande d'élaguer le marronnier de la Place de l'Eglise au motif qu'il lui cache le soleil le matin, et qu'il risque en cas de tempête d'endommager sa maison.

Le Conseil Municipal répond qu'éventuellement quelques branches pourront être coupées à l'automne mais qu'une intervention plus importante est impossible dans la mesure où ce marronnier est un « arbre remarquable » notifié au Plan Local d'Urbanisme.

Madame THIS, dans son courrier du 15 Mai nous interpelle sur le fait que les arbres de la propriété du 15 Rue de Courcelles dépassent largement la clôture jusqu'à recouvrir presque en totalité le trottoir.

Le Conseil Municipal cautionne les écrits de Madame THIS.

Un rappel sera donc effectué auprès des propriétaires concernant leur obligation de tailler les arbres et haies débordant sur le trottoir.

La séance est levée à 21 heures 30.